



Département : Aisne
Arrondissement : Soissons
Canton : Villers-Cotterêts

MAIRIE DE VIVIERES
4, rue de l'Escadron de Gironde
02600 VIVIERES
Tel Fax : 03 23 72 71 04
vivieres2@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2016

Etaient présents : Mrs Christophe STANLEY, André POMMIER, Sébastien DAUM, Marc-Antoine PHILIPPE, Rémi VANLERBERGHE, Mmes Margarida FOIX, Christelle MELIN,

Représenté : Francis HONORE par Rémi VANLERBERGHE,
Absents excusés : Nancy LEJEUNE, Christophe CREPIN et Frédéric RAISIN.
Secrétaire de séance : Rémi VANLERBERGHE

1 - COMPTES RENDUS DES CONSEILS DES 16 novembre 2015 et 21 décembre 2015:

Après lecture faite par Monsieur Christophe STANLEY, les comptes-rendus des Conseils municipaux des 16 novembre 2015 et 21 décembre 2015 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les ajouts à l'ordre du jour suivants :

- Prime Coordinatrice Recensement.

- Dissolution CCAS,
- Service municipal d'Assistantes Maternelles.
- Acceptation d'un chèque.

3 - COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Les comptes administratifs et de gestion 2015 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(en €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
DEFICIT			
FONCTIONNEMENT :	206 206.14	206 490.30	284.16
INVESTISSEMENT :	12 105.46	17 553.86	5 448.40
EXCEDENT GLOBAL 2015 :	5 732.56 €		

Le maire s'étant retiré le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de gestion et administratifs.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.
- Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un :

Excédent de fonctionnement	284.16 €
Excédent antérieur reporté	42 209,00 €
Excédent d'investissement	5 448.40 €
Excédent antérieur reporté	35 068.00 €
Excédent total de l'exercice au 31/12/2015	83 009,56 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'affectation du résultat comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) 42 493,16 €
- ✓ Résultat d'investissement reporté (compte 001) 40 516.40 €

5 - BUDGET PRIMITIF 2016 :

La commission finances s'est réunie le 7 et 18 janvier 2016 et tout au long de sa construction, les copies des différents projets de budget 2016 ont été adressées par courriel à chaque membre du Conseil. Le projet de budget 2016 ainsi défini a été revu et validé par la Trésorerie de Villers Cotterêts, le lundi 1^{er} février à 14h00.

Sur proposition du maire, le budget 2016 est construit avec une majoration de 3,5 % des taux d'imposition locaux. Cette augmentation s'inscrit d'une part dans la nécessité de compenser la baisse des dotations de l'état et d'autre part pour permettre à notre commune de continuer la réalisation de projets et travaux.

Le budget 2016 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget primitif 2016
(en €)

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	248 720	248 720
INVESTISSEMENT	141 555	141 555

6 - TAUX DES TROIS TAXES 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales :

Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2016.

Taxe d'Habitation	: 18,77 %
Taxe sur le Foncier	: 18,71 %
Taxe sur le Foncier non bâti	: 33,35 %

7 - REVISION DES TARIFS DES LOYERS, JARDINS et CONCESSIONS DU CIMETIERE :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide :

La proposition de révision des loyers se base sur l'IRL indice de révision des loyers publié par l'INSEE, la référence est celle du 3eme trimestre 2015 125,26+ 0,02 % Résultats du 3e trimestre 2015 - paru le 15 octobre 2015.

Les divers loyers et concessions sont donc réévalués de 0,0 % (arrondi à l'euro supérieur) à partir du 01/01/2016 comme suit :

Les loyers des garages sont donc les suivants :

- Garage 15 rue du Château : 500 euro/an,
- Garage école : 598 euro/an,

Les loyers des logements sont donc les suivants :

- 6, rue de l'escadron de Gironde : 106 euro/mois,
- 2, rue de l'escadron de Gironde : 97 euro/mois,
- 17, rue du château : 450 euro/mois,

Jardins :

- Parcelle = 23 euro/an,

Concessions :

- Perpétuelle : 946 euro
- Cinquantenaire : 474 euro
- Trentenaire : 316 euro

Emplacement d'urne funéraire :

- Perpétuelle : 458 euro
- Cinquantenaire : 153 euro,
- Trentenaire : 102 euro

8 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Afin de soutenir la vie associative, le maire propose une revalorisation de 20 % des subventions.

La décision relative au CLSH est reportée après la confirmation de la tenue d'un centre cet été.

- Foyer rural : 880 euro,
- Centre de Loisir sans Hébergement : reporté pour permettre les démarches avec la CAF,
- Compagnie d'Arc Sainte Clotilde : 400 euro,
- Foyer Saint Hubert : 300 euro.
- ADMR : 410 euro (base 1 euro/habitant).
- Coopérative scolaire : 410 euro,
-

Pour la subvention à la coopérative scolaire, le Maire de Vivières espère que cette année les 2 autres communes du regroupement abonderont également la trésorerie de cette structure.

A la demande du conseil, le maire adressera un courrier en ce sens aux maires de Soucy et Puisieux en Retz.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré vote ces subventions.

9 - PRIME COORDINATRICE RECENSEMENT

Compte tenu de son implication dans le bon déroulement du recensement qui s'est tenu du 21 janvier au 20 février 2016 et du temps passé en dehors des heures de permanence,

Monsieur Le maire propose une prime de 150 euros pour Florence Collard qui a effectué la mission de coordinatrice du recensement depuis un mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide l'octroi de cette prime.

10 - DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le maire fait lecture de la circulaire préfectorale du 9 décembre 2015, et propose au conseil municipal de ne pas dissoudre le CCAS et de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi Notre (Nouvelle Organisation du Territoire de la République).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide de ne pas dissoudre le CCAS.

11 - MISE EN PLACE D'UN SERVICE MUNICIPAL D'ASSISTANTES MATERNELLES :

Le budget que la commune consacre à l'école est de l'ordre de 60 000 euros par an comprenant le fonctionnement (contribution au syndicat scolaire, salaires ménage, consommations électriques ; téléphones...) et les investissements (entretien du patrimoine immobilier, achat de matériels informatiques...).

Les effectifs totaux (Puiseux en Retz, Soucy et Vivières) sont en nette diminution passant de plus de 70 élèves à environ 60 à l'horizon de la rentrée prochaine.

Maintenir l'école dans notre regroupement avec des classes au village est un choix de société, une volonté politique.

Dans ce contexte, les demandes de dérogations fragilisent la pérennité de cette situation, c'est pourquoi Monsieur le maire propose la création d'un service municipal d'assistantes maternelles qui recensera leurs coordonnées et disponibilités.

Ces informations seront communiquées aux parents sur simple demande en mairie et seront disponibles via le site internet de la commune : <http://www.vivieres.fr/>.

Ce service s'enrichira éventuellement d'un accompagnement de la CAF pour les assistantes maternelles.

La création de ce service permettra au maire de refuser les demandes de dérogation présentes et à venir pour le seul motif d'éloignement professionnel des parents.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide de créer ce service d'assistantes maternelles.

Un appel à vocation sera fait par le site internet.

Un courrier sera adressé aux maires de Puiseux en Retz et Soucy.

12 - ACCEPTATION D'UN CHEQUE :

Notre assureur AVIVA nous a transmis un chèque de 550,17 euros correspondant au remboursement des travaux consécutifs à l'incendie rue de l'Escadron de Gironde.

Détail :

Facture Lesens : 2403,77 euros,

Franchise : - 1853,60 euros,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide d'accepter ce chèque.

13 - POINT CCVCFR :

Nombreux sujets dont le projet de fusion avec la CCPVA et les communes le souhaitant de la CCOC .

PLH : plan local de l'habitat,

PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal.

Fibre optique dans tous les foyers Viviérois dès 2020.

14 - FOND DE CONCOURS DE LA CCVCFR :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide de profiter des Fonds de Concours mis en place par la CCVCFR et voté en Conseil Communautaire le 25 mars 2015.

15 - DEMANDE SUBVENTION DETR

Monsieur Le Maire Propose de faire une demande de Subvention DETR concernant l'acquisition de Barrières Ecole Vigipirate et la réfection de la Toiture de l'école 10 Rue du Château, soit

BARRIERES ECOLE - VIGIPIRATE

Montant des travaux :	1 680.71 € HT
Montant de la subvention :	672.28 € HT
Reste à la charge de la commune	1 008.43 € HT

LA TOITURE DE L'ECOLE 10 Rue du Château

Montant des travaux :	10 458.55 € HT
Montant de la subvention :	4 183.42 € HT
Reste à la charge de la commune	6 275.13 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide d'accepter de demander ces subventions.

16 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS :

Monsieur Le Maire Propose de faire une demande de Fonds de concours concernant l'acquisition d'une lame de déneigement et de matériel d'entretien d'espaces verts et travaux :

LAME DE DENEIGEMENT :

Montant des travaux :	€ 4 390,85 HT
Montant de la subvention :	€ 2 195,42 HT
Reste à la charge de la commune	€ 2 195,43 HT

MATERIEL D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET TRAVAUX :

Montant des travaux :	€ 1 104,21 HT
Montant de la subvention :	€ 552,10 HT
Reste à la charge de la commune	€ 552,11 HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide d'accepter de demander ces fonds de concours.

17 - DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE :

Monsieur Le Maire Propose de faire une demande de Réserve Parlementaire auprès de notre Député Jacques KRABAL dans le cadre de la rénovation du jeu d'arc.

Le montant global de ce projet reste à préciser en fonction des prescriptions de Monsieur l'Architecte de Bâtiments de France.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré décide d'accepter de demander cette réserve parlementaire.

18 - QUESTIONS DIVERSES :

-Comment est calculée la franchise ?

- Est ce que le raccordement des foyers à la fibre optique ne pourrait-il pas être avancé compte tenu que la fibre optique entre le concentrateur de Villers-Cotterêts et l'armoire NRA-ZO de Vivières est déjà installée, minimisant ainsi les coûts et délais de raccordement ? Vivières pourrait servir de test pilote de l'opération THD ?

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Christophe STANLEY.

